

**C'est quoi Le mini Max' ?**

Le mini Max' est une communication qui vient compléter le bulletin municipal.

Il se veut être au plus près des actualités communales, associatives et des évènements à venir.

**Installation du conseil municipal :**

Lors de la réunion du conseil du 25 mai 2020  
Ont été élus :

- Ange Prioul, maire,
- Françoise Foucaud, 1ère adjointe,
- André Demeestere, 2ème adjoint,
- Sophie Bléjean, 3ème adjointe,
- Sébastien Raoul, 4ème adjoint.

Les conseillers municipaux,

- Soizic Blot,
- Anne-Sophie Bohuon,
- Pascal Costard,
- Franck Delalande,
- Audrey Hirou-Robert,
- Bernard Hubert Guglielmacci,
- Pierre-Ellin Silvestre,
- Emilie Thaunay,
- Henri Doranlo,
- Olivier Jehanne.

Directeur de la publication: Ange Prioul  
600 exemplaires sur papier PEFC par  
l'imprimerie Pierre (Guer)

Contact : [communication@maxent.fr](mailto:communication@maxent.fr)  
« ne pas jeter sur la voie publique »

**Discours d'investiture de Ange PRIOUL,  
mairie de Maxent**

Maxent, le 25 mai 2020,

A Toutes et à Tous,

C'est avec beaucoup d'émotion et d'humilité que j'accepte cette mission de premier magistrat de votre commune, de notre commune. Depuis plusieurs mois, chacune et chacun d'entre nous, ont été confinés. Un moment particulier, dur à vivre pour certains. Plus de contacts, plus d'embrassades, de poignées de mains. Une situation toute particulière et inédite. Sachez que dès le vendredi qui a suivi les élections, la liste « Vous, Nous : ensemble pour Maxent » s'est mise en relation avec la commune pour lui proposer son aide aux services mis en place, notamment par le Centre Communal d'Action Sociale, pour les personnes isolées et nos aînés. Des contacts réguliers chaque semaine, soit au téléphone, soit par mail ont été pris pour prendre le pouls de la situation que se soit pour les personnes, qu'au niveau des écoles, de la restauration et de la garderie pour les enfants du personnel soignant. Des contacts ont été également pris avec le directeur de l'EHPAD « le Grand Champ ». Ce dernier nous a sollicités, étant à la recherche de personnes pour soulager le personnel en place. Notre réseau lui a permis de se mettre en relation avec 3 personnes. Un grand merci à son personnel. Une intervention a été faite près du fournisseur du commerce multiservices. Merci aux personnes qui ont préparé des masques, des sur-blouses pour le personnel soignant du territoire. Nous avons participé à la rentrée scolaire le jeudi 14 mai et lundi 18 mai. Elus, et non installés, nous avons, pour ce qui était de notre ressort, participé au mieux, à une situation difficile à gérer pour la municipalité en place, que je remercie bien sincèrement. Merci aux Maxentaises et Maxentais qui, le dimanche 15 mars dernier, et ce dans un contexte très particulier, se sont déplacés pour faire leur devoir de citoyen. Merci aux 387 électrices et électeurs, soit plus de 66 % des suffrages exprimés, qui ont voulu témoigner par leur vote, leur confiance en l'équipe « Vous, Nous : ensemble pour Maxent ». Ce résultat nous encourage, nous ravit et nous donne également une grande responsabilité. Merci à toutes celles et tous ceux qui depuis le mois de décembre dernier nous accompagnent, soit individuellement, soit dans les groupes de travail que nous avons mis en place. Merci à celles et ceux qui ont cru en nous, qui nous ont adressé des témoignages de sympathie pendant la campagne électorale. Merci à toute mon équipe qui m'a fait confiance pour mener à bien notre projet pour Maxent. J'en retire une énorme satisfaction, à savoir d'avoir constitué une équipe unie, solidaire, motivée qui nous a portés vers la victoire. Sans vous rien n'aurait été possible, votre investissement a été total et c'est ma première fierté. Je voudrais y associer votre conjoint et vos enfants. Nous n'avons pas le droit d'oublier pour autant toutes celles et tous ceux qui ont fait un autre choix. Nous sommes les élus des Maxentaises et Maxentais, et ce dans un esprit d'écoute, de tolérance et de respect. Je tiens également à remercier les candidats de la liste « Maxent, une idée commune ». Il n'y a pas de démocratie sans minorité. Nous les accueillons au sein du conseil municipal. Le mieux vivre ensemble commence aussi par le respect de chacun. Les Maxentaises et Maxentais ont décidé de nous faire confiance pour gérer au mieux la commune et ce pour un mandat de 6 ans, et nous n'avons pas le droit de les décevoir. Cher(e)s collègues, nous avons des droits et des devoirs. Chacune et chacun a des convictions, des idées. Nous sommes élus pour le bien de nos concitoyens. Lors d'une rencontre avec un colistier, ce dernier a cité Mandéla « Je ne perds jamais. Soit je gagne, soit j'apprends ». Aujourd'hui nous avons gagné, mais la confiance des Maxentaises et des Maxentais se mérite, mais surtout elle se respecte. Merci de votre attention.



## Mairie de Maxent en 1991,

photo de René Marchadour  
Maire de Maxent  
de 1989 à 2001

## Horaires d'ouverture

Mairie : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et le vendredi de 14h00 à 17h00

Agence postale communale : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00

CCAS : le mardi de 9h00 à 12h00

Médiathèque : fonctionnement en drive, réservation sur le portail de la médiathèque

## Permanence des élus

Le maire et les adjoint.es vous reçoivent sur rendez vous ou pendant les permanences de 10h à 12h les jours suivants :

- Ange PRIOUL : lundi, mercredi
- Françoise FOUCAUD : mardi
- André DEMEESTERE : vendredi
- Sophie BLEJEAN : mercredi des semaines impaires
- Sébastien RAOULT : samedi des semaines impaires

## Plan canicule 2020

Le plan canicule va être actualisé, il vise à informer les personnes de 70 ans et plus des recommandations à suivre en période de canicule. Ces dernières ont reçu une fiche d'inscription à retourner à la mairie sur la base du volontariat.

## Animations de juillet :

En raison de la crise sanitaire, sont annulées: Soirée moules-frites, feu d'artifice, mardis de Maxent fête.

## Balades découverte de Maxent

Un projet d'animation découverte vous sera proposé pour l'été 2020 ... surprise !!!

## Vigilance

Si vous trouvez un lièvre mort ou malade surtout ne pas le toucher et prévenez la mairie.

## Rappel de règles à respecter

L'arrêté préfectoral du 14 août 2013 fixe les conditions de destruction des chardons.

L'arrêté municipal du 7 juin 2016 interdit l'utilisation de matériels les dimanches et jours fériés (tondeuse, débroussaileuse...) Il appartient à chaque habitant de nettoyer et d'entretenir sa propriété, mais aussi à proximité : entrées, trottoirs.

Comme annoncé lors des rencontres citoyennes, nous vous confirmons l'ouverture des commissions extra- communales aux habitants.

- Commission Cadre de vie sociale : enfance, jeunesse, aînés
- Commission Vie économique, touristique et culturelle
- Commission Communication

**Vous avez l'envie, la motivation, des compétences...**

**Faites vous connaître par mail à l'adresse suivante: [mairie@maxent.fr](mailto:mairie@maxent.fr)**

.....  
**Ecole Publique les Gallo-peints**

**Ecole Privé Saint Joseph**

Malgré la fermeture en mars et le protocole sanitaire mis en place, l'école reste toujours ouverte! Les inscriptions pour la rentrée 2020 ont débuté et les visites de l'école sont toujours possibles. N'hésitez pas à nous contacter au 02.99.06.71.97 ou par mail [ecole.0350332w@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0350332w@ac-rennes.fr)  
Nous vous attendons avec impatience pour vous faire découvrir notre école !

N'hésitez pas à contacter l'école pour tout renseignement et pour des demandes d'inscription au 02 99 06 71 28 ou par mail [stjosephmaxent@gmail.com](mailto:stjosephmaxent@gmail.com)  
Contact : Delphine RENAI, chef d'établissement  
<http://ecolestjomaxent.eklablog.fr/>

## Epidémie de coronavirus (COVID-19)

### Distribution des masques

Les 13 et 20 juin 2020, la commune a mis à la disposition des familles domiciliées à Maxent des masques lavables. Pour les familles retardataires qui n'ont pas été en mesure de retirer leurs masques, merci de prendre contact avec la mairie au 02 99 06 70 15.



COVID-19

**CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

Se laver très régulièrement les mains

Tousser ou éternuer dans son coude

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

SI VOUS ÊTES MALADE  
Porter un masque chirurgical jetable

Expression de la minorité conformément à l'article L 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales

La liste "Maxent, une idée commune" n'a pas obtenu la majorité des suffrages. Avec l'ensemble des candidats, nous remercions les personnes qui nous ont fait confiance. Dorénavant, les élus minoritaires assumeront leur responsabilité au sein de ce nouveau conseil municipal et utiliseront leur droit d'expression.